



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 17 octobre 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi dix-septième jour du mois d'octobre deux-mille-dix-sept (2017)**, à 18h30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin et Julie Rondeau ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que ainsi que M. Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint sont également présents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination des élus sur les divers comités, commissions et organismes
3. Nomination des maires suppléants – fin année 2017 – année 2018
4. Appui au projet de réfection du boul. Hébert et de la rue Garnier – Fonds National des Corridors Commerciaux
5. Contribution financière – Campagne Centraide 2017
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

324-10-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre, tel que rédigé.

ADOPTÉE

325-10-17

NOMINATION DES ÉLUS SUR LES DIVERS COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES

CONSIDÉRANT que pour la bonne administration de la municipalité et pour faciliter le travail de collégialité des membres du conseil, il y a lieu de confier aux membres du conseil, la responsabilité de dossiers particuliers;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité de répartir parmi les membres du conseil municipal, l'attribution de dossiers spécifiques ainsi qu'il suit, étant entendu que la mairesse est d'office nommée sur tous les comités et commissions :

- Caucus Montérégie de l'Union des Municipalités du Québec:
Madame Jocelyne Bates



No de résolution
ou annotation

- Commission de la sécurité publique de l'Union des municipalités du Québec: *Madame Jocelyne Bates*
- Commission de la formation de l'Union des municipalités du Québec: *Madame Jocelyne Bates*
- Municipalité Régionale de Comté de Roussillon (MRC): *Madame Jocelyne Bates et le maire suppléant en fonction (à titre de substitut)*
- Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de La Prairie (RAEBL): *Madame Jocelyne Bates et monsieur Michel LeBlanc (à titre de substitut)*
- Régie intermunicipale de police Roussillon (RIPR): *Madame Jocelyne Bates et monsieur Michel LeBlanc (à titre de substitut)*
- Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine (RIISS): *Madame Jocelyne Bates, messieurs Martin Gélinas et Michel LeBlanc ainsi que Michel Béland (à titre de substitut)*
- Office Municipal d'Habitation (OMH) - Regroupement des OMH: *Madame Isabelle Morin et monsieur Martin Gélinas (à titre de substitut)*
- Sportium: *Monsieur Sylvain Bouchard et monsieur Michel LeBlanc (à titre de substitut)*
- Comité consultatif d'urbanisme: *Messieurs Martin Gélinas et Michel Béland*
- Politique et plan d'action culturel: *Madame Isabelle Morin*
- Administration-Finances-ressources humaines: *Madame Julie Rondeau et monsieur Michel LeBlanc*
- Corporation d'Aménagement des Rives et du Parc de Sainte-Catherine (CARP): *Madame Julie Rondeau et monsieur Michel Béland*
- Comité de retraite: *Monsieur Martin Gélinas*
- Circulation: *Messieurs Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc*
- Transport adapté aux personnes handicapées (TARSO): *Monsieur Michel Béland et monsieur Martin Gélinas (à titre de substitut)*

Qu'en ce qui concerne les organismes externes, le mandat de l'élu est valide jusqu'au remplacement de la présente résolution.

La présente résolution remplace toutes résolutions antérieures au même effet.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

326-10-17

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS - FIN ANNÉE 2017 - ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes;



No de résolution
ou annotation

Conseiller (ère)	District	Période
Julie Rondeau	3	18 octobre au 31 décembre 2017
Martin Gélinas	2	1 ^{er} janvier au 28 février 2018
Michel LeBlanc	6	1 ^{er} mars au 30 avril 2018
Sylvain Bouchard	4	1 ^{er} mai au 30 juin 2018
Isabelle Morin	1	1 ^{er} juillet au 31 août 2018
Michel Béland	5	1 ^{er} septembre au 31 octobre 2018
Michel LeBlanc	6	1 ^{er} novembre au 31 décembre 2018

Que ceux-ci soient aussi désignés comme substitut à la mairesse à la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, à titre de conseiller (ère) de comté.

Que de plus, ceux-ci soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les chèques et ordres de paiements de la Ville, ainsi que tout autre document, entente et/ou contrat à intervenir en l'absence de la mairesse.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

ADOPTÉE

327-10-17

APPUI AU PROJET DE RÉFECTION DU BOUL. HÉBERT ET DE LA RUE GARNIER – FONDS NATIONAL DES CORRIDORS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT que le Fonds National des Corridors Commerciaux (FNCC) est un programme unique qui offre des subventions pour des projets qui permettent l'essor des activités économiques commerciales de l'échelle régionale à internationale;

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer la proposition détaillée de projet, la Ville doit, par résolution municipale, appuyer l'ensemble du projet de réfection du boulevard Hébert et de la rue Garnier et s'engager à financer ses coûts de construction et d'entretien non couverts par une subvention;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de confirmer que la Ville de Sainte-Catherine appuie l'ensemble du projet de réfection du boul. Hébert et de la rue Garnier et s'engage à financer ses coûts de construction et d'entretien non couverts par une subvention.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

328-10-17

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CAMPAGNE CENTRAIDE 2017

CONSIDÉRANT que le rôle de la municipalité n'est pas de disposer de ressources pour aider directement des citoyens au prise avec des problèmes de toute nature ;

CONSIDÉRANT que ces citoyens sont généralement référés à des organismes de Centraide;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution financière de 400\$ auprès de Centraide dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

Que le trésorier soit et est par la présente, autorisé à verser ce montant.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.


329-10-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18h55.

ADOPTÉE

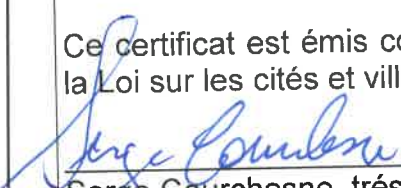

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 18 octobre 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier